

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026-44

Chapitre 7.1.0 Décisions budgétaires - Divers

Objet : Remboursement de contrats portuaires

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie (Club house) à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 19 juin 2026

Date de convocation : 27 mai
2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 20

(27 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 27

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Sarah
ZUMTANGWALD

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Serge COMBE, Marc AUDIER, Kévin THIRION, Victor BERENGUEL, Daniel BEY, Alain BONHOMME, Georges GAMBAUDO, Jean-Pierre GANDOIS, Christine MAXIMIN, Jean-Luc VERRIER, Julien PICHON (représenté par M. AUDIER), Bruno PARIS (représenté par V. BERENGUEL)

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Agnès PIGNATEL, Sarah ZUMTANGWALD, Sébastien GARNIER (représenté par S. ZUMTANGWALD), Frédéric REYNAUD (représenté par A. PIGNATEL)

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT, Joël BONNAFOUX (représenté par C. CHAUVET), Claire BARNEOUD

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Christophe THIEBAULT (syndicat des pros)

Exposé des motifs :

Le Président indique qu'un certain nombre de demandes de remboursement concernant la location d'anneaux portuaires a été formulé par des plaisanciers pour des raisons diverses, notamment pour des "trop payés".

Il appartient au Conseil syndical de se prononcer sur le bien-fondé de ces demandes au regard du règlement portuaire et des justificatifs apportés par les usagers concernés.

Actuellement, deux demandes de remboursement ont été reçues, représentant un montant de 380,00 € TTC d'encaissements réalisés. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous, accompagnées de l'avis technique de la Régisseuse des ports :

Nom	Port	Demande	Raisons évoquées	Proposition du Régisseur
VANLERBERGHE-PACKET	Port Saint Pierre	Remboursement de 370 € (contrat PEE M 65)	Trop perçu : Double paiement par virement le 17/02 et le 10/03	Favorable
LE TEXIER Pascal	Prunières	Remboursement de 10 € (contrat M SAI 55)	Trop perçu : Virement de 350 € au lieu de 340 €	Favorable

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La délibération n°2009-36 du 10 novembre 2009 modifiée par les délibérations n°2017-60 du 18 octobre 2017 et n°2024-48 du 11 décembre 2024 portant règlement intérieur portuaire,



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

CONSIDERANT :

- L'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 juin 2026 :

- **APPROUVE** la proposition formulée par la régisseuse des ports telle que ressortant du tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** le S.M.A.DE.SE.P. à effectuer en conséquence le remboursement sollicitées par les personnes concernées, dûment identifiées dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL